



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la Présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 19 février 2024

Etaient présents : Denis MADELINE , Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Sandrine LAFORET, Joël HAMELIN, Séverine NICOLAS, Jean-Marc CHANDEBOIS, Marie-Laure BLIN, , Aurélie MORISEAU, Jean Yves MORAUX, Eric CERDAN

Etaient absents :

Sandrine TESSIER	a donné pouvoir à	Aurélie MORISEAU
Virginie LEGENDRE	« « «	Marie-Laure BLIN,
Roseline BAILLARD		

DELIBERATION N°09 Caution location logement 1 impasse MARSAT

Monsieur le Maire informe le conseil que la décision prise en conseil sur la non restitution de la caution , compte tenu de l'état de l'appartement, a M DEZANDEZ n'avait pas fait l'objet d'une délibération et les opérations comptables non regularisées.

Pour rappel M DEZANDEZ a quitté l'appartement sans assister à l'état des lieux et en laissant pour plus de 1 000 € d'impayés de loyers

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** la décision de non-restitution de la caution du locataire du 1 impasse Marsat dans la période 2021/2022
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de signer toutes les opérations budgétaires exécutoires

Le Maire,

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 14
Présents : 11
Pouvoir(s) : 02
Votants : 13
Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le.....
Publié et notifié le.....